



Juge de proximité pour reconnaissance de dettes non respectée

Par **Camval**, le **06/04/2016** à **19:58**

Bonjour

J'ai une reconnaissance de dettes signée par le débiteur. Comme des échéances n'étaient pas respectées j'ai saisi le juge de proximité en indiquant le montant que l'on me doit à ce jour. Or, je viens d'apprendre que cela ne serait jugé qu'en septembre et le montant aura changé. Je souhaiterais faire un désistement d'instance pour reprendre à la fin de l'échéancier qui en tout état de cause ne sera pas respecté. Comment faire pour demander ce désistement et éviter une procédure abusive puisque l'échéancier n'est pas terminé même s'il manque des échéances. Merci de vos réponses